

les ponts ; car c'est le thème général dans l'endroit. J'apprends de lui que l'ancien pont se répare à même les derniers octroyés pour cet objet, par la législature, et que le nouveau doit être fait au moyen des contributions volontaires des habitans de la paroisse, ou de la très grande majorité d'entr'eux, qui se portent à la chose avec un zèle et un ardeur qu'on peut dire extraordinaires. L'indignation, ou le sentiment du tort qu'on a eu à leur égard, du peu de cas qu'on a semblé faire de leurs requêtes, contribuent en grande partie, il paraît, à augmenter le zèle, la sorte d'esprit public, dont ils font preuve en cette occasion.

Je tâcherai de rapporter ce que M. T. . . . me dit à ce sujet ; si ce ne sont pas toujours exactement ses propres expressions, c'en est au moins la teneur et la signification. Il n'est pas nécessaire de débiter par dire que M. T. . . ., comme partisan du nouveau pont, si je puis ainsi parler, se plant amèrement, et quelquefois énergiquement, des procédés de la législature, et particulièrement de la chambre d'assemblée, à l'égard des habitans de sa paroisse. Un des représentans de notre comté, dit-il, est assez instruit ; mais il manque d'énergie ; l'autre est bien intentionné ; mais il n'a pas d'influence : d'où il est arrivé que les parens ou les amis de ceux en petit nombre, qui avaient intérêt que la place du pont ne fût pas changée, ont pu l'emporter facilement dans l'assemblée.

L'assemblée a donc été induite en erreur, remarquai-je. Ayant nos requêtes, &c. sous les yeux, il est difficile de croire qu'il n'y ait qu'une simple erreur, sans partialité, &c. — Si personne n'a parlé pour vous, continuai-je, dans l'assemblée, il n'est pas difficile de croire que la majorité a été induite en erreur, parce qu'ont pu dire ceux qui voulaient favoriser les partisans de l'ancien pont. Ici, M. T. . . . me rapporta quelques mots très sensés et très concluans, selon lui, du membre qu'il dit être sans influence, et qui auraient dû faire ouvrir les yeux, ou réveiller l'attention de la majorité muette dont je venais de parler. Vous pouvez être persuadé, M. V* * * *, ajouta-t-il, d'un ton énergique, que nous sommes tellement mécontents, tellement indignés de la manière dont nous avons été traités, que si J. . . . Si . . . se portait pour candidat ici, à la prochaine élection générale, il serait élu à une grande majorité. . . .

Voyant que je paraissais douter du résultat qu'il anticipait, dans le cas supposé, et que je désapprouvais la résolution de la majorité des électeurs du comté, si elle avait réellement été prise, comme il me l'assurait, . . . Oh ! reprit-il, comme en devenant ma pensée, quand il s'agira de grandes questions politiques, des intérêts bien entendus, des vrais droits du pays, il y aura toujours dans la chambre d'assemblée assez de membres